



**VSAS – Verband Schaltanlagen und Automatik Schweiz**  
**USAT – Union Suisse Automation et Tableaux électriques**  
**USAQ – Unione Svizzera Automazione e Quadri elettrici**

## **Accord pour l'obtention du Label de qualité USAT**

**Entre,**

### **USAT**

Rue du Chantier 9

CH-2503 Bienne

Tél. +41 32 322 85 78

Fax +41 32 322 83 60

info@vsas.ch

(ci-après dénommé „**USAT**“)

**D'une part,**

**Et:**

**Musterfirma AG**

**Musterstrasse 11**

**Postfach**

**1234 Musterort**

**Schweiz**

(ci-après dénommé „**Entreprise SA**“)

**D'autre part.**

Ci-après désignées ensemble les „**parties**“.



## 1. Objet du contrat

L'Union USAT, fondée en 1974, est l'association professionnelle qui défend les intérêts des fabricants suisses de tableaux électriques et d'automatisme. Afin de rendre la qualité des entreprises membres transparente et mesurable, le label de qualité "**USAT-certified**" a été développé. Ce label de qualité vise à améliorer la perception des entreprises sur le marché. Le label certifie la qualité des membres de l'Union en ce qui concerne:

- Efficience
- Formation et perfectionnement des collaborateurs
- Produits

Le présent contrat a pour objet d'établir des règles générales relatives à l'exécution de la certification et à tous les audits nécessaires à l'obtention du Label de Qualité "**USAT-certified**" pour la société **Entreprise SA** et/ou les filiales de la société **Entreprise SA**.

## 2. Réalisation de l'audit de certification

L'auditeur en charge de l'audit doit avoir accès conformément à la demande à tous les processus, départements, infrastructures, concepts de sécurité, locaux et documents à vérifier.

En principe, le processus de certification comprend les étapes suivantes :

Les entreprises demandent auprès de l'USAT un audit de leur société. Grâce à l'auto-évaluation, les informations relatives à la qualité sont rassemblées et consignées conformément à la définition de l'USAT. Ce relevé sert de base à la qualification du demandeur.

Un auditeur indépendant, désigné par l'USAT, vérifie sur site avec l'entreprise l'exactitude de l'auto-évaluation. L'auditeur établit un rapport et formule une recommandation à l'intention des instances dirigeantes de l'USAT.

La direction évalue la recommandation et décide de l'attribution du label de qualité. L'auditeur remet le rapport à l'entreprise et, le cas échéant, l'USAT délivre le certificat.

Le certificat a une validité de 3 ans, après quoi une nouvelle certification est nécessaire, qui suit le même processus que la certification initiale. L'USAT se réserve le droit d'adapter le catalogue des vérifications à d'éventuelles nouvelles circonstances.

## 3. Rapport

L'établissement du rapport constitue la base de la certification. La confidentialité est garantie par un accord entre les parties. Le rapport reste propriété de l'entreprise concernée et une copie est conservée par l'auditeur. Les autres sociétés membres de l'USAT n'y ont en aucun cas accès.



#### 4. Émolument et facturation

Le prix de la certification, selon le relevé du nombre de collaborateurs et y compris le coût de l'audit principal, s'élève à **CHF X'XXX.-** +TVA.

La facturation est effectuée par avance pour paiement à 30 jours nets. L'USAT se réserve le droit de reporter les audits si tout ou partie des factures ne sont pas acquittées avant leur exécution.

#### 5. Validité

Le label est valable 3 ans à compter de la date de délivrance. Sur les certificats figurent le nom de la société **Entreprise SA** ainsi que ses filiales, la date d'expiration et le label.

Après l'obtention du label, la société **Entreprise SA** est autorisée à utiliser, pendant sa durée de validité, le label sur sa page d'accueil et à mettre en œuvre des objectifs marketings et commerciaux exclusifs.

#### 6. Recours

En principe, un recours contre la décision concernant l'attribution du label peut être déposé dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la décision. Si aucun recours n'a été déposé dans ce délai, la décision est définitive.

La commission de recours est la direction de l'USAT. Le demandeur peut s'opposer à la réalisation de l'inspection. Aucun recours ne peut être déposé au sujet de l'auto-évaluation.

#### 7. Protection des données et confidentialité

L'auditeur examine les points à vérifier en toute bonne foi et poursuit les intérêts de l'USAT en certifiant avec le label la qualité des entreprises membres de l'association. Toutes les données collectées dans le cadre de l'audit sont intégrées dans le rapport, qui est traité de manière confidentielle. Les résultats obtenus servent uniquement l'objectif de l'évaluation. L'auditeur s'engage à traiter et à conserver les informations confidentielles strictement confidentielles et à les utiliser uniquement dans le cadre de l'objectif à atteindre.

Les informations confidentielles au sens du présent accord sont toutes les informations (qu'elles soient écrites, électroniques, orales, numériques ou sous toute autre forme) qui sont communiquées par la société **Entreprise SA** à l'auditeur ou à l'USAT sous forme de rapport dans le but susmentionné. Les informations confidentielles sont réputées comprendre notamment les secrets d'affaires, les produits, les procédés de fabrication, le savoir-faire, les inventions, les relations commerciales, les stratégies commerciales, les plans d'affaires, la planification financière, les questions de personnel, les informations (données) numérisées.



**VSAS – Verband Schaltanlagen und Automatik Schweiz**  
**USAT – Union Suisse Automation et Tableaux électriques**  
**USAQ – Unione Svizzera Automazione e Quadri elettrici**

## 8. Annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante de cet accord:

- Conditions générales USAT
- Questionnaire "Autodéclaration et évaluation par audit"

## 9. Signatures

Bienne, DD.MM.YYYY

Person 1  
Funktion 1

Person 2  
Funktion 2

Person 3  
Funktion 3